

PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
(DIRECCTE)
Lorraine

Service régional de contrôle

10 rue Mazagran
B.P. 10676
54063 NANCY Cedex

Téléphone : 03.83.30.89.31
Télécopie : 03.83.30.89.79

HUMANUM COACHING
Madame Angélique LAUMOND
15, rue Aristide Briand

88000 EPINAL

Nancy, le 30 décembre 2015

Affaire suivie par : Françoise BRESSON (tél. : 0383309770)

Objet : Déclaration d'activité d'un prestataire de formation

Réf. : SRC/FB/2015/928

PJ : Récépissé de déclaration d'activité

Madame,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme :

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41 88 01299 88 auprès du préfet de région de Lorraine ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme :

« enregistré sous le numéro 41 88 01299 88. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration (dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants, adresse) ainsi que la cessation d'activité devront faire l'objet d'une communication à l'administration qui vous a délivré le numéro dans un délai **de trente jours** en vue d'établir une déclaration modificative.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du service régional de
contrôle de la formation professionnelle,



Emmanuelle ABRIAL